

# Le CPE, c'est le Contrat de Première Embûche

## Le Gouvernement...MENT !

Il voudrait nous faire croire que le CPE est un Contrat à Durée Indéterminée (CDI), c'est faux

En matière de droit au chômage, pour un CDI, le dernier accord UNEDIC, signé en décembre 2005, prévoit qu'au bout de 6 mois de cotisation, on a droit à 7 mois d'indemnités chômage; au bout de 12 mois, les indemnités sont versées pendant 12 mois. Pour un CPE, en cas de rupture après 4 mois, c'est une allocation forfaitaire de 460 euros qui sera versée seulement pendant 2 mois, et c'est tout.

Avec un CDI, légalement, une femme enceinte ne peut pas être licenciée sauf cas de force majeure ou motif économique. Avec un CPE, il n'y a pas de motif à donner; elle pourra être mise à la porte dès l'annonce de son état.

Comment pourra-t-on avoir un logement autonome avec cette épée de Damoclès au dessus de la tête? C'est le Président de la Fédération Nationale des Agents Immobiliers qui le dit lui-même: « Notre compagnie d'assurances, qui garantit les loyers impayés (le « Locapss »), refuse de prendre des dossiers de locataires « bénéficiaires » du CNE, ou à l'avenir du CPE, s'ils ne disposent pas d'une bonne caution ».

Quant au banquier, si on veut acheter du mobilier ou une voiture, il ne prête de l'argent que s'il est sûr d'être remboursé; ce n'est pas un philanthrope!

**Le CPE, c'est la précarisation assurée, c'est considérer le jeune comme un objet jetable.**

Quel jeune, pendant les 2 ans de la période d'essai, osera l'ouvrir ?  
Le rapport de force n'est pas en sa faveur. Il sera obligé d'accepter :

- Des salaires ne correspondant pas à ses diplômes
- Des conditions de travail dangereuses
- De continuer à travailler en cas de maladie
- Des heures supplémentaires non payées
- Le harcèlement du patron

**Le CPE, c'est le retour aux conditions de travail du 19ème siècle.**

Ce gouvernement a peur, il bafoue la démocratie en utilisant l'article 49/3 de la Constitution (adoption sans débat au Parlement) pour faire passer ce mauvais coup qui prépare la casse du Droit du Travail.

**La mobilisation de tous, jeunes et moins jeunes, est indispensable pour le faire reculer**



**Pour prendre contact:**

Nom:

Prénom:

Adresse

Téléphone

Courriel:

souhaite prendre contact avec les Alternatifs. A retourner à:

**Les ALTERNATIFS, 40 rue de Malte, 75011 PARIS**  
01.43.57.44.80, [contact@alternatifs.org](mailto:contact@alternatifs.org), [www.alternatifs.org](http://www.alternatifs.org)